



Ministre de l'Emploi, de
l'Economie et des
Consommateurs, chargée de la
Lutte contre la pauvreté, de
l'Egalité des chances et des
Personnes handicapées

Bruxelles, 07 AVR. 2020

Afz. : Hertogstraat 59-61, 1000 Brussel

Le collège de Médecine Générale
Rue de Suisse 8
1060 BRUXELLES

Votre courrier du
27 mars 2020

Vos références

Nos références
CAB/EC/IB-20200402/11462

Annexe(s)

Objet: Extension des couvertures assurantielles des médecins

Mesdames, Messieurs,

Je me réfère à votre lettre du 27 mars 2020 dans laquelle vous signalez qu'il est demandé aux nombreux médecins des services exceptionnels dans le cadre du coronavirus et qu'il y a des compagnies d'assurances responsabilité civile professionnelle qui ne couvrent pas ces services automatiquement et surtout gratuitement.

Cette problématique a retenu mon attention, car nous sommes reconnaissants des réalisations exceptionnelles du monde médical en ces temps et cela ne devrait absolument pas entraîner pour eux une charge supplémentaire. C'est pourquoi j'ai demandé à Assuralia, qui représente 98% du marché, de vérifier auprès de ses membres quelles sont leurs politiques dans ce domaine. Ils ont appris de leurs membres que chaque assureur couvre ce risque supplémentaire automatiquement et sans prime supplémentaire.

Voor meer informatie over uw dossier kunt u terecht bij:

Ilse Bosmans
Conseillère Cellule stratégique Protection du consommateur et Réglementation économique
Tél: 0470/783737
E-mail: ilse.bosmans@muyllle.fed.be

.be

Si vous avez encore connaissance d'un dossier dans lequel un assureur mène une politique différente, je vous prie de bien vouloir la transmettre à mon conseillère Ilse Bosmans (ilse.bosmans@muylle.fed.be), afin que nous puissions l'examiner de manière plus approfondie.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



Nathalie Muylle